DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

La campagne de demande de bourse de lycée est ouverte du 03 avril au 20 juin 2018.

Deux possibilités:

• Effectuer la demande en ligne en se connectant à Métice avec le code parents → TELESERVICES.

<u>Avantages du TELESERVICE</u>: simplification de la démarche sans joindre de pièces justificatives (récupération des informations fiscales directement au Service des impôts) sauf pour les cas particuliers où le Rectorat pourra réclamer des pièces complémentaires.

Télecharger le dossier papier sur :
 <u>www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</u>

 (le dossier papier est également disponible au Secrétariat de Gestion de l'établissement).

Date limite de dépôt du dossier papier le 08 juin 2018.

Sont concernés les lycéens non boursiers de 2de et 1ère durant la présente année scolaire

Demander une bourse de lycée



En ligne c'est plus simple et efficace!



En 2017 :
de **340 000**demandes de
bourses de
collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement.



Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à Scolarité services

https://teleservices.ac-*******.fr/ts

Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via :



Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant scolarisé en 3e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

